

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.66 Vœu relatif à la fermeture programmée de l'Institut de Formation aux Soins Infirmiers, de l'École de puériculture et de l'École du travail social du lycée Rabelais.

Le Conseil de Paris,

Considérant qu'au début du mois de février, l'Académie de Paris a annoncé son désengagement du financement de la première année de l'Institut de formation aux soins infirmiers, de l'École de puériculture et de l'École de travail social du Lycée Rabelais ;

Considérant que celle-ci n'a pas proposé ou négocié une reprise de ce financement, impliquant ainsi une programmation de fermeture de ces formations ;

Considérant que les bachelier·e·s et étudiant·e·s ne peuvent donc plus postuler à ces formations sur Parcoursup ;

Considérant que ces formations débouchent sur des professions essentielles, d'autant plus dans le contexte sanitaire actuel ;

Considérant que les auxiliaires de puériculture alertent depuis déjà plusieurs années sur le manque d'effectifs et la difficulté à trouver des remplaçant·e·s, avec pour conséquence directe l'augmentation de leur charge de travail et la dégradation des conditions d'accueil des jeunes enfants ;

Considérant que les professionnel·le·s de la petite enfance font état de places de crèches non-attribuées en raison du manque de personnel ;

Considérant que la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 a amplifié ces difficultés en ajoutant la charge de l'application des protocoles sanitaires aux auxiliaires de puériculture, notamment du fait des absences pour raisons médicales ;

Considérant que ces conditions de travail entraînent la perte d'attractivité de ce métier indispensable, et aggravent le manque d'agent·e·s disponibles au sein des pôles de remplacement ;

Considérant les études menées par l'Ordre National des Infirmiers qui révèlent qu'un tiers des infirmier·e·s se sentaient en situation d'épuisement professionnel avant la crise sanitaire ;

Considérant que selon cette même étude, 48% des infirmier·e·s estiment que ce mal-être se répercute sur la qualité des soins prodigués ;

Considérant que la crise sanitaire qui dure depuis plus d'un an a aggravé ce mal-être, le portant à 57% et poussant désormais 40% de la profession à envisager de changer de métier, notamment en raison du manque d'effectifs qui complique le fonctionnement des services et alourdit la charge de travail ;

Considérant que les atteintes aux libertés, de plus en plus difficile à vivre pour les citoyennes et les citoyens, sont justifiées par une forte tension hospitalière en partie nourrie par ce déficit ;

Considérant les difficultés d'accès croissantes des parisien·ne·s et francilien·ne·s à une offre de soins de proximité et à des services médico-sociaux, s'expliquent par la perte d'attractivité de ces métiers et la raréfaction du personnel;

Considérant que la décision de l'Académie de Paris de se désengager financièrement des formations socio-sanitaires du lycée Rabelais ne peut que susciter l'incompréhension compte tenu du contexte sanitaire et du manque d'effectifs structurel observé dans ces professions ;

Considérant la défaillance de la Région dans l'entretien des locaux de ce lycée, grandement dégradés par la tempête Ciara en 2020 ayant contraint les élèves à suivre leur formation sur différents sites, sans garantie d'une relocalisation dans le 18^{ème} arrondissement ;

Considérant la baisse de la dotation accordée par le Ministère de l'Éducation Nationale qui mène l'Académie de Paris à supprimer 100 emplois temps plein, et la traduction directe de cette logique comptable par une fermeture programmée de l'offre de formation publique socio-sanitaire assurée par le lycée Rabelais à Paris et en Ile-De-France ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj, Barbara Gomes les élu·e·s du groupe Communiste et Citoyen, Nathalie Maquoi et les élu·e·s Génération·s,

Émet le vœu que :

- La Maire de Paris demande au Ministère de l'Éducation Nationale, à la Région Ile-de-France et à l'Académie de Paris de prendre les mesures nécessaires au financement de ces écoles afin qu'elles se maintiennent au sein du Lycée Rabelais.